



Ondes scalaires et champs de torsion

Mont la Ville le 24 janvier 2023

Chers amis et futurs membres de l'association AROC.

Comment peut-on recréer des remèdes disparus avec les ondes scalaires ?
Comment protéger des CEM votre table de travail électrique (ostéo ou massage) ou fauteuil dentaire ou même votre lit s'il a un moteur électrique ?
Comment faire de l'autohypnose thérapeutique avec des générateurs scalaires ?

De nombreuses questions auxquelles on trouve bon nombre de réponses dans le site de notre association AROC.

Ce site offre plusieurs pages réservées aux professionnels de santé inscrits comme **membre actifs** de l'association.

La communication entre les membres, les propositions de cours, les discounts que nous avons obtenus sur pas mal de matériel, et même la mise en relation de personnes désirant vendre du matériel d'occasion avec nos membres (si c'est votre cas n'hésitez pas à prendre contact avec nous) font que cette association est une réelle opportunité pour chacun de ses membres qui trouveras à n'en pas douter ce qu'il cherche.

Rejoignez nous !

Pour devenir membre actif de l'association il faut: Exercer une profession médicale (Médecin, médecin-dentiste, sage femme mais aussi pharmacien et vétérinaire) ou paramédicale diplômée (ostéopathe, naturopathe, reflexologue, psychologue, kinésithérapeute et physiothérapeute, etc...) ou avoir suivie le cours Ondes Scalaires certifiant prôné par l'association. Nos camarades retraités de ces professions médicales ou para-médicales sont aussi les bienvenus.

- 1 - Faire une demande par la page "contact". <https://aroc.li/contact.shtml>
- 2 - Etre à jour de la cotisation (faire le règlement sur le compte communiqué en bas de la page "notre profil". <https://www.aroc.li/notre-profil.shtml>)
- 3 - Signer la charte (que nous vous enverrons dès réception de votre demande)

Samuel DEBARD
Président AROC